



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



11043611

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 09 MARS 2011

[Signature]
Greffier assurné

Dénomination : **SPRL LA COMINOISE**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : PLACE SAINTE ANNE 14 - 7780 COMINES

N° d'entreprise : 425176239

Objet de l'acte : **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25.02.2011**

Présents :

- Madame Leila KASRI, détentrice de 35 % des parts (840 parts)
- Monsieur Mourad KASRI, détenteur de 15 % des parts (360 parts)
- Monsieur Samuel DE FREITAS, détenteur de 50 % des parts (1200 parts)

Les associés à l'unanimité décident de mettre fin à la gérance de la société LA COMINOISE par Messieurs Mourad KASRI et Samuel DE FREITAS, co-gérants (voir AG du 26.10.2010).

Les associés entendent en effet respecter la décision du 25.01.2011 prononcée par la Chambre Exécutive de l'I.P.I. par laquelle Monsieur Samuel DE FREITAS a été condamné à une suspension de son activité d'agent immobilier pour une durée de trois mois (à dater du 02.03.2011 jusqu'au 31.05.2011).

De manière à préserver les intérêts de la société, les associés, à l'unanimité, ont décidé de confier la gérance de la société à Monsieur Yannick DELCHAMBRE, agent immobilier agréé I.P.I. qui sera seul habilité à pratiquer l'activité d'agent immobilier pendant la période de trois mois (du 02.03.2011 au 31.05.2011).

Sa rémunération fera l'objet d'une convention séparée.

Les associés se réuniront en nouvelle Assemblée Générale à la fin de la période de suspension de Monsieur Samuel DE FREITAS, soit le 25.05.2011.

Fait à Comines le 25.02.2011.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2011 - Annexes du Moniteur belge